

Lamineuse ou lamineur de produits en matériaux composites

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites — PlastiCompétences

CNP 9535

Norme professionnelle élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail.

Norme approuvée par la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en mai 2006.

DESCRIPTION DU MÉTIER

Une lamineuse ou un lamineur de produits en matériaux composites exécute des tâches liées à la fabrication de produits en matériaux composites, plus précisément selon le procédé de laminage à moule ouvert incorporant des renforts de fibres de verre amalgamés à une résine liante.

Cette personne doit appliquer les différentes techniques de laminage et se servir de divers équipements de manutention pour le déplacement des moules. Il leur faut faire preuve de minutie, de patience, de débrouillardise et d'autonomie. Ils doivent aussi comprendre et suivre des instructions, s'adapter aux changements et faire preuve de discipline à toutes les étapes de la production. Leur travail se déroule dans un contexte de contrôle strict des conditions assurant la santé et la sécurité.

ENTREPRISES ET PERSONNES VISÉES PAR LA NORME

La norme s'adresse principalement, mais pas exclusivement, aux personnes travaillant comme lamineuses ou lamineurs dans des environnements tant ouverts, fermés que semi-fermés. Si la pièce à laminier est de grande dimension, ils travailleront dans de vastes espaces. À l'inverse, la complexité ou la dimension réduite de certaines pièces (par exemple les moules), ou bien l'exiguïté des locaux où se fait le laminage confineront les travailleurs dans des espaces restreints.

NORME PROFESSIONNELLE

La norme professionnelle relative au métier de lamineuse ou lamineur constitue la référence en matière de développement et de reconnaissance des compétences dans le domaine.

Il est **obligatoire de maîtriser les compétences essentielles** suivantes pour obtenir le certificat de qualification professionnelle.

Compétences essentielles

1. Organiser les étapes de son travail.
2. Préparer le moule à laminier.
3. Procéder aux opérations de mouillage.
4. Procéder aux opérations de débullage d'une pièce fabriquée par le moule au contact et par projection simultanée.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Une voie de qualification professionnelle volontaire est possible : le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il permet de développer les compétences du métier.

Les personnes qui maîtrisent **toutes** les compétences recevront un certificat de qualification professionnelle. Celles qui maîtrisent **une ou plusieurs** compétences recevront une attestation de compétence.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (PAMT)

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) vise les travailleuses et travailleurs qui désirent maîtriser les compétences figurant dans la norme professionnelle d'un métier. Dans le cadre du programme, ils sont des apprenties et apprentis et sont accompagnés dans leur apprentissage du métier par une personne d'expérience (une compagne ou un compagnon). La participation au programme est **volontaire**.

Apprenties et apprentis

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rôle | L'apprentie ou apprenti participe activement aux activités d'apprentissage lui permettant d'acquérir la maîtrise des compétences visées. |
| Critères | L'apprentie ou apprenti <ul style="list-style-type: none">• doit avoir 16 ans ou plus ;• doit avoir un emploi ;• n'a pas besoin d'avoir d'expérience de travail. |
| Document de référence | Carnet de l'apprentie ou apprenti |

Compagnes et compagnons d'apprentissage

| | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rôle | La compagne ou le compagnon encadre des apprenties et apprentis et les accompagne afin de leur permettre d'acquérir les compétences figurant dans la norme professionnelle. Cette personne doit donc maîtriser ces compétences (elle a un certificat de qualification professionnelle ou une bonne expérience du métier), être motivée à participer au processus d'apprentissage et habile à transmettre son savoir-faire. |
| Critères | Il est suggéré de sélectionner une personne qui remplit la condition suivante : <ul style="list-style-type: none">• elle a un minimum de cinq ans d'expérience pertinente. |
| Document de référence | Guide de la compagne ou du compagnon |

RATIO COMPAGNE OU COMPAGNON / APPRENTIE OU APPRENTI

Une compagne ou un compagnon peut superviser jusqu'à **deux apprenties ou apprentis à la fois**.

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

La durée de l'apprentissage varie selon l'expérience de l'apprentie ou apprenti, ou l'organisation du travail. Il faut prévoir **trois ans** lorsque cette personne n'a aucune expérience du métier.

L'entreprise participant au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pourrait être admissible à un crédit d'impôt. Pour en savoir plus, rendez-vous à revenuquebec.ca. Vous trouverez de l'information dans la section Entreprises > Impôts > Les sociétés > Crédits d'impôt > Crédits auxquels une société peut avoir droit > Formation > [Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail — Apprenti inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail](#).

POUR PLUS D'INFORMATION

Emploi-Québec

Vous pouvez obtenir plus d'information dans un bureau de Services Québec.

Vous pouvez également visiter le site [Québec.ca](http://Quebec.ca). Vous trouverez de l'information dans la section Emploi > Métiers et professions > Connaître les professions et les métiers réglementés > [Qualification professionnelle](#). Vous pourrez en apprendre plus sur les sujets suivants :

- le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ;
- la reconnaissance des compétences ;
- les métiers visés par la qualification volontaire ;
- les programmes de subvention.

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites — PlastiCompétences

75, boulevard de Mortagne
Boucherville (Québec) J4B 6Y4

Téléphone : (450) 655-5115
Site Web : plasticompetences.ca